



## Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

(FSAS-CGTG)

B.P. 257 - 97 100 Basse-Terre

0690.28.19.86

[fsas.cgtg@laposte.net](mailto:fsas.cgtg@laposte.net) – [secretariatfsas@gmx.com](mailto:secretariatfsas@gmx.com)

[www.veyatifsascgtg.org](http://www.veyatifsascgtg.org)

Siret : 798 550 497 000 19



### SECTION SYNDICALE FSAS-CGTG « de la CLINIQUE "LES EAUX-CLAIRES" »

## KANMARAD – KOLÈG ! NOTRE CONVENTION COLLECTIVE EST CLAIREMENT DANS LE VISEUR D'ANTILLES SANTÉ !

## KA NOU KA FÈ ? KA ZOT VLE FÈ ?

Le 17 Octobre 2023, les organisations syndicales recevaient une invitation pour l'ouverture des NAO qui a eu lieu le 07 Novembre 2023. Cette première réunion se faisait en présence du PDG M. ARCENS et de son Directeur Général. Dès cette première rencontre, la FSAS-CGTG, s'est vite rendu compte du cafouillage qu'il y avait dans l'organisation de ces NAO, particulièrement sur la planification des thématiques à négocier.

Le PDG a voulu absolument commencer sur un point qui figurait sur la plate-forme de revendication d'une autre Organisation Syndicale qui demandait la position **d'Antilles Santé à la FHP Guadeloupe**.

Suite aux arguments tenus par le PDG, la FSAS-CGTG a clairement fait comprendre à ce dernier qu'il n'était pas question de dénoncer la convention collective départementale dont il n'était pas signataire en propre (voir le P.V de cette réunion), et qu'il avait repris la Clinique à un groupe qui s'était engagé par écrit que la transaction se faisait sans remettre en question les acquis des salariés.

Notre délégation a proposé un accord d'entreprise sur l'évolution des carrières (pour le personnel de la pharmacie, des manipulateurs radio etc...) comme cela a été fait dans d'autres cliniques privées du département.

Lors de ces N.A.O., et non sans mal, nous avons réussi à obtenir une augmentation du point qui passe **de 9,31 à 9,51** après une négociation longue et âpre.

Nous avons signalé que les Organisations Syndicales représentatives - signataires ou non - ont toujours voulu faire vivre la convention collective départementale, notamment pour la Formation, la Prévoyance et la classification. Mais certains promoteurs pratiquaient la politique de la chaise vide.

**Salariés des EAUX-CLAIRES !** La FSAS-CGTG confirme que **le 13 Décembre dernier**, qu'il y a eu des échanges, et des questionnements mais aucune négociation sur la dénonciation de la convention collective départementale, comme il est prétendu dans le courrier du **22 décembre 2023 du PDG d'Antilles Santé**.

Comment le PDG du Groupe Antilles-Santé peut-il déclarer que la convention collective départementale des établissements d'hospitalisation privée de la Guadeloupe est inexistante, alors que son **identifiant (IDCC N°2405) existe depuis le 01/04/2023**.

**Salariés des EAUX-CLAIRES !** La FSAS-CGTG l'avait vu venir depuis le courrier du 04 Janvier 2021 où le Groupe Antilles-Santé annonçait la radiation de la clinique les Eaux-Claires de la FHP Guadeloupe **VAN LA TÉJA KOMANSÉ VANTÉ PA LOT BO**.

FSAS-CGTG

B.P. 257

97 100 Basse-Terre



## Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

(FSAS-CGTG)

B.P. 257 - 97 100 Basse-Terre

0690.28.19.86

[fsas.cgtg@laposte.net](mailto:fsas.cgtg@laposte.net) – [secretariatfsas@gmx.com](mailto:secretariatfsas@gmx.com)

[www.veyatifsascgtg.org](http://www.veyatifsascgtg.org)

Siret : 798 550 497 000 19



### CAMARADES et COLLÈGUES !

C'est votre avenir qui est en jeu, vous n'êtes pas sans savoir que la Convention Collective Nationale est moins-disant que la nôtre.

Pouvons-nous laisser encore une fois le groupe Antilles-Santé nous escroquer après le non-respect du courrier remis à tous les salariés par le groupe KAPA en mars 2019 nous disant que nous gardions tous nos acquis ? Cependant, nous avons vu : **l'arrêt de la subrogation – des licenciements à tire larigot – les avertissements en cascade, l'apparition d'un GIE pour exonération de charges sociales.**

Qui s'est donné corps et âmes pour suppléer le C.H.U.G. après l'incendie ?... **NOUS !** Et qui s'est enrichi sur le dos des fonds publics durant cette même période à raison de loyers astronomiques mensuels ?... **EUX !**

Allons-nous subir maintenant **le calcul de notre retraite au rabais** après tant d'année de dur labeur, la suppression de tous nos jours fériés et chômés ETC...

**IL EST TANT DE SE REVEILLER ET DE FAIRE FACE A CES PROMOTEURS  
QUI NE PENSENT QU'A LEURS POCHEES !**

**NOUS NE DEVONS PAS ACCEPTER UN TEL REcul SOCIAL...**

**Nou pé pa pwan-y !**

La FSAS-CGTG se réserve tous les droits pour mener la bataille contre les vellétés antisociales du groupe Antilles-Santé. Dans les jours à venir, nous prendrons les initiatives qui s'imposent et appeler à la mobilisation contre le recul social.

**L'année 2024 sera une année de grands combats !**

Décembre 2023  
Section Syndicale FSAS-CGTG

FSAS-CGTG  
B.P. 257  
97 100 Basse-Terre